

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

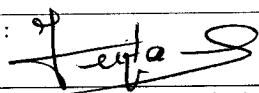
Numéro de gestion : 2017 B 03421

Numéro SIREN : 828 901 736

Nom ou dénomination : AA SANYA

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2019 sous le numéro de dépôt 31007

Tableau sans agrément DGFIP

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065 - SD 2014	
Formulaire obligatoire (article 223 du Code Général des impôts)		Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS		Timbre à date du service	
Exercice ouvert le	01042018	et clos le	31032019
Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS AA SANYA		GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE	
SIRET	8 2 8 9 0 1 7 3 6 0 0 0 1 1	Ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse du principal établissement :		30 JUL. 2019	
35 BD DU MARECHAL JOFFRE		DEPOT N° 31007	
92340 BOURG LA REINE			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITE			
Activités exercées	Nettoyage courant des bâtiments	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	0
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	0	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr .			
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil :	
Entité juridique 01			
Tél :		Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA		Date : 05062019	
		Lieu : BOURG LA REINE	
		Qualité et nom du signataire : KEITA TIDIANI PRESIDENT	
Tél :		Signature : 	
La charte du contribuable: des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts			

Cegid Group

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

[illegible]

Avis au Code général des impôts		Néant ☐ *		
Désignation de l'entreprise SAS AA SANYA		92340 BOURG LA REINE		
Adresse de l'entreprise 35 BD DU MARECHAL JOFFRE				
Numéro SIRET* 8 2 8 9 0 1 7 3 6 0 0 0 1 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2		
		Exercice N clos le 31/03/2019		
		Exercice N-1 clos le 31/03/2018		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	
			Net 3	
			Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012	
		014	016	
	Immobilisations corporelles*	028 3 500	030 3 195	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	
	Total I (5)	044 3 500	048 3 195	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052
		Marchandises*	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068 5 278	070 5 278	
		072	074 982	
	Valeurs mobilières de placement	080 200	082 200	
	Disponibilités	084 2 301	086 2 301	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096 7 778	098 0	
	Total général (I + II)	110 11 278	112 3 195	
PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120 500	500	
	Ecart de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134 (955)		
	Résultat de l'exercice	136 53	(955)	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142 (402)	(455)	
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 21)	172 8 485	9 208	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176 8 485	9 208	
Total général (I + II + III)		180 8 083	8 753	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

Désignation de l'entreprise		SAS AA SANYA		Exercice N clos le		Exercice N - 1 clos le		Néant	
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)				3 1 0 3 2 0 1 9		3 1 0 3 2 0 1 8			
A - RESULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210					
	Production vendue	biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218	51 956	44 644	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée*			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	1				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	51 957		44 644		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	1 988				
	Variation de stock (marchandises)*			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	19 506		26 612	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	151	244	151		211	
	Rémunérations du personnel*			250	20 671		15 217		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	7 592		2 019		
	Dotations aux amortissements*			254	1 751		1 444		
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	6			
			260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	51 665		45 504		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	292		(860)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280	2				
	Produits exceptionnels	(IV)		290					
	Charges financières	(V)		294					
	Charges exceptionnelles	(VI)		300	241		95		
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306					
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	53		(955)		
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	53	314	0		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
Déductions	Entreprises nouvelles (44. scies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. scies A)	989		Pôle de compétitivité (44. undecies)	990	
	Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Crédence due au report en arrière du déficit	346	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	53	354	0		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : *	955		dont imputés sur le résultat :			360	53	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	0	372	0		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380		n° du centre de gestion agréé :	388	
Montant de la T.V.A. collectée	374	9 991	Effectif moyen du personnel*	376	1,00	dont apprentis :		Effectif affecté à l'activité artisanale	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	2 000	Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399				861	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts).										Désignation de l'entreprise : SAS AA SANYA										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 500	442		444		446	3 500												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	3 500	492	0	494	0	496	3 500						0						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506													
	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 444	532	1 751	534		536	3 195												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566													
TOTAL		570	1 444	572	1 751	574	0	576	3 195												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 %	15 % ou 16 %	0 %													
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	0	580	0	582	0	584	0	586	0	581	0	587	0	589	0					
Plus-values taxables à 19% (1)		579	0	Régularisations	590		583		594		595										
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591											
TOTAL										596	0	585		597	0	599	0				

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts).										Désignation de l'entreprise : SAS AA SANYA										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES																					
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : reprises de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606											
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607											
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616											
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626											
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations		630		632		634		636											
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646											
		Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656											
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666											
TOTAL				680	0	682	0	684	0	686	0										
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
		Dotations		Reprises		1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes													
Immob. incorporelles		700		705		2															
Terrains		710		715		3															
Constructions		720		725		4															
Inst. techniques mat. et outillage		730		735		5															
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745		6															
Matériel de transport		750		755		7															
Autres immobilisations corporelles		760		765																	
TOTAL		770	0	775	0			Total à reporter ligne 322 du tableau n°2033-B		780	0										
II DEFICITS REPORTABLES											III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	955	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	0										
Déficits imputés				983	53	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996											
Déficits reportables				984	902	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA															
Déficits de l'exercice				860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129											
Total des déficits restant à reporter				870	902	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3113-1 du Code des Transports)				800	☐										
VI CRÉDITS D'IMPÔTS																					
Crédit d'impôt recherche		202		Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants		203		Crédit d'impôt famille		204											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		205		Crédit d'impôt investissement en Corse		206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		207											
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)		208		Autres imputations		211		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		139											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : SAS AA SANYA		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01042018 et clos le : 31032019		Durée en nombre de mois ☐ 1 ☐ 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	51 956
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	51 956
II - Consommation de biens et services en provenance d'un tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	1 988
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	15 520
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	17 508
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137 34 449
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES -
DEFICITS REPORTABLES

suite

Désignation de l'entreprise : SAS AA SANYA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt

Valeur d'actif

8

9

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(7)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31 03 2019

N° SIRET 8 2 8 9 0 4 7 3 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AA SANYA

ADRESSE (voie) 35 BD DU MARECHAL JOFFRE

CODE POSTAL 92340 VILLE BOURG LA REINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux
souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31 03 2019

N° SIRET

8 2 8 9 0 4 7 3 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AA SANYA

ADRESSE (voie) 35 BD DU MARECHAL JOFFRE

CODE POSTAL 92340

VILLE BOURG LA REINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique KEITA Prénom(s) TIDIANI

Nom marital % de détention 100,000 Nb de parts ou actions 100,00

Naissance : Date N° Département 99 Commune SEGU Pays MA

Adresse : N° 35 Voie BD DU MARECHAL JOFFRE

Code postal 92340 Commune BOURG LA REINE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

- (1) Lorsque que le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REPORT EN ARRIERE DES DÉFICITS
 (Article 220 quinquies du code général des impôts)

ATTENTION : Le formulaire 2039-SD est à utiliser par toutes les sociétés ayant opté pour le report en arrière d'un déficit constaté au titre des exercices clos depuis le 21 septembre 2011 (article 2 de la loi n° 2011-1117 de finances rectificative pour 2011, voir la notice n° 2039-NOT-SD). Il remplace l'ancien formulaire n° 2039 (Cerfa n° 11086*13).

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Dénomination de la société et adresse du principal établissement	N° Siret du principal établissement de l'entreprise : 8 2 8 9 0 4 7 3 6 0 0 1 1
SAS AA SANYA 35 BD DU MARECHAL JOFFRE 92340 BOURG LA REINE Tél :	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Nettoyage courant des bâtimentsSociété bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (cocher la case) : ☐**II - OPTION FORMULÉE LORS DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE RÉSULTATS**

Le soussigné (nom, prénom, qualité)

Déclare que l'entreprise ci-dessus désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit constaté au cours de l'exercice ouvert le et clos le

2 - du déficit d'ensemble du groupe (article 223

A du CGI) constaté au cours de l'exercice ouvert le et clos le

Le déficit reporté en arrière s'élève à (cf. ligne 15)

A Bourg-la-Reine, le 05/06/2019

Signature du déclarant,
SAS AA. SANYA
 Nettoyage Général
 35, Bd du Maréchal Joffre
 92340 Bourg-la-Reine
 Tél. : 01 55 52 26 57
 SIRET : 828 901 736 00011

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.